

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 34 (1942)
Heft: 5

Artikel: L'ouvrier suisse
Autor: Bratschi, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384320>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

34^{me} année

Mai 1942

N° 5

L'ouvrier suisse.*

Par *Robert Bratschi*,
conseiller national
et
président de l'Union syndicale suisse.

Qui, le 1^{er} mai, s'adresse à l'ouvrier suisse, ne doit pas oublier le sens de cette manifestation.

Par son essence, la fête du 1^{er} mai est internationale. Son origine procède de causes internationales. La fête du 1^{er} mai est née de la lutte menée contre l'injustice et la misère par les travailleurs de presque tous les pays. Certes, le degré de cette misère variait considérablement selon les pays et l'état de leur développement. Au cours du siècle dernier déjà, la situation des travailleurs était meilleure dans les nations progressistes que dans les Etats encore arriérés. Mais si fortes qu'aient été les différences d'un pays à l'autre, les circonstances, presque partout, concordaient sur un point essentiel: comparées, dans un pays donné, à celles des autres milieux de la population, les conditions d'existence de la classe ouvrière étaient modestes, voire mauvaises; plus encore, dans nombre d'Etats arriérés, elles étaient indignes.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la Suisse a la réputation d'un Etat progressiste. Elle la méritait déjà au cours du siècle dernier, tant par ses institutions politiques que par son organisation économique et sa manière d'aborder les problèmes sociaux.

Les institutions politiques ont permis à l'ensemble du peuple suisse d'exercer une influence directe sur l'organisation de l'Etat. En dépit de la petitesse du pays et de l'absence des matières premières les plus importantes, l'industrie suisse s'est assurée une place en vue sur le marché mondial. *Dans le domaine social, la première loi fédérale sur le travail dans les fabriques, promulguée*

* Allocution prononcée au poste émetteur de la station de Beromünster le 1^{er} mai 1942. (Red.)

en 1877, plaça pour longtemps la Suisse à la tête des nations européennes.

Cependant, il y avait en Suisse encore assez de misère et d'injustice pour convaincre une grande partie des travailleurs de la justesse des considérations qui, dans beaucoup d'autres pays, avaient fait du 1^{er} mai un jour de fête et de lutte tout à la fois. Dans notre pays, l'évolution sociale, comparée à celle de quelques autres États, accuse bien des rechutes. Le mot d'ordre:

- 8 heures de travail
- 8 heures de loisirs
- 8 heures de repos

souleva l'écho le plus profond dans les cœurs des ouvriers suisses. Parmi les revendications de l'époque moderne, aucune n'a, simultanément, rencontré une adhésion et une opposition plus profondes. Peu de postulats modernes, et cela dans presque tous les pays, n'ont été aussi contestés que celui-là. Mais pour comprendre la passion avec laquelle a été menée la lutte pour la journée de huit heures, il faut se souvenir que l'importance de l'enjeu dépassait largement le secteur économique. Cette revendication avait une profonde signification culturelle et politique.

Sans un minimum de bien-être des masses populaires, et surtout sans des loisirs suffisants, aucune culture véritable n'est possible. Le bien-être et les loisirs sont indispensables à la formation d'un homme cultivé, indispensables pour maintenir et accroître cette culture.

Au cours de la seconde moitié du siècle dernier, deux facteurs manquaient encore aux masses ouvrières de la plupart des pays comme aussi à la majorité des travailleurs suisses. Dans ces conditions, on comprend que les revendications du 1^{er} mai n'aient laissé insensibles ni leur cœur ni leur esprit. Ainsi s'explique la participation d'une grande partie des travailleurs suisses à la lutte pour la journée de huit heures. Du point de vue du progrès social, nous ne saurions qu'approuver cette adhésion.

Après une trentaine d'années d'efforts, cette lutte, engagée vers 1890, aboutit à un plein succès à la fin de la première guerre mondiale. Mais l'introduction de la journée de huit heures ne saurait être considérée comme une réalisation proprement suisse. Elle découle presque naturellement de la situation sociale tendue résultant de la guerre dans presque tous les pays.

La journée de huit heures a été le prix qu'il a fallu payer aux travailleurs pour les souffrances et les privations que la guerre leur avait imposées.

Par l'introduction de la journée de huit heures, la Suisse continuait donc de figurer parmi les nations avancées. Juridiquement, elle est demeurée en retard sur bien des pays; en effet, jusqu'à aujourd'hui, elle n'a pas encore ratifié la convention internationale

relative à l'introduction de la journée de huit heures. Rappelons que quelques Etats, notamment l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ont réalisé la journée de huit heures avant la Suisse.

Quoi qu'il en soit, la réalisation de ce progrès social — le plus considérable de ceux enregistrés jusqu'à aujourd'hui — est d'une importance toute particulière pour la Suisse. *Le peuple suisse est le seul qui ait été appelé à se prononcer sur l'introduction de la journée de huit heures.* En 1920, les citoyens en ont ratifié à une forte majorité le principe pour le personnel des entreprises de transport après l'avoir accepté tacitement un an auparavant pour les ouvriers de fabrique. En 1924, le peuple suisse repoussa à une majorité encore plus forte une loi prévoyant la suppression de la journée de huit heures.

Mentionnons aussi, à l'honneur de notre pays, que *la Suisse applique le principe de la journée de huit heures plus exactement et plus consciencieusement* que maints Etats qui ont adopté sans trop la prendre au sérieux la convention internationale. Nous ne voulons pas excuser par là le refus de nos autorités de ratifier cet accord, ni cacher que la journée de huit heures n'est pas encore appliquée intégralement, dans les arts et métiers notamment. Reconnaissions aussi qu'au moment où la guerre a éclaté, nous avions été rattrapés par les pays qui ont introduit la semaine de 40 heures comme durée normale du travail.

La seconde guerre mondiale a fait de nouvelles brèches au principe de la journée de huit heures. Dès le début de la mobilisation, le Conseil fédéral a suspendu la loi sur la durée du travail applicable au personnel des entreprises de transport. Des exceptions de plus en plus nombreuses sont consenties aux entreprises assujetties à la loi sur le travail dans les fabriques. *Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que les autorités s'efforcent de respecter autant que possible la durée légale du travail.* Malgré la guerre, le principe de la limitation de la journée de travail est demeuré incontesté.

Cette attitude des autorités n'est pas sans prendre en considération qu'à longue échéance une prolongation de la durée du travail permettrait à peine un accroissement de la production. Une telle mesure aboutirait vraisemblablement à l'effet contraire. Etant donné notre situation alimentaire moins favorable et les lourdes charges que la guerre impose au peuple suisse, ce dernier ne serait guère en mesure de supporter une augmentation sensible de la durée du travail. Non seulement les forces seraient usées dans une mesure anormale, mais il pourrait en résulter des tensions sociales qu'il faut absolument éviter.

La capacité de résistance physique et morale du peuple suisse doit être maintenue si nous voulons être en mesure de tenir pendant toute la durée d'une guerre qui peut être très longue.

Le standard de vie du peuple suisse, y compris celui de la classe ouvrière, a atteint un niveau réjouissant. Même avant la guerre, peu de pays avaient des conditions de vie aussi favorables que les nôtres.

Dans leur ensemble, les prestations culturelles et sociales des communes, des cantons et de la Confédération peuvent être comparées sans crainte à celles des autres pays.

L'école primaire assure à chacun une bonne instruction. L'apprentissage est particulièrement encouragé par l'Etat. Ce dernier, par les écoles secondaires, techniques et commerciales, les écoles des arts et métiers qu'il a créées permet à l'économie de procéder sans peine au renouvellement nécessaire de la main-d'œuvre. Les établissements d'enseignement agricole donnent à nos paysans les connaissances nécessaires. Nos universités permettent aux laboratoires de recherches scientifiques de demeurer à la hauteur de leur grande tâche et de poursuivre leur travail de pionniers.

Un réseau de caisses de maladie organisées d'une manière modèle et subventionnées par la Confédération permet d'alléger, dans toute l'étendue du pays, les conséquences de la maladie. Divers cantons et de nombreuses communes ont déclaré l'assurance-maladie obligatoire pour une grande partie de la population. La Caisse nationale suisse d'assurance-accidents avec siège à Lucerne protège efficacement le travailleur et sa famille contre les conséquences économiques des accidents professionnels et non professionnels. L'initiative des syndicats a abouti à la création d'un grand nombre de caisses d'assurance-chômage qui préservent les travailleurs de la misère lorsqu'ils ont le malheur d'être sans travail. Il est vrai que l'ouvrier paie lui-même une partie considérable des frais de cette assurance; cependant, la plus grande partie en est couverte par la Confédération, les cantons et les communes sous forme de subventions aux caisses.

Les caisses de compensation pour perte de salaire et de gain ont mis fin à l'une des graves lacunes enregistrées au cours de la guerre 1914/18. La famille du mobilisé ne dépend plus de secours de nécessité; elle a un *droit légal* à une partie du salaire. Cependant, le mobilisé supporte lui-même, par le paiement d'une prime élevée, une partie importante des charges qui en résultent. Quoi qu'il en soit, on ne saurait nier que le régime des caisses de compensation pour pertes de salaire et de gain constitue un grand progrès pour les salariés.

De même, des progrès sérieux ont été réalisés dans le domaine de l'habitation; les coopératives de construction et d'habitation créées dans de nombreuses communes importantes, y ont notablement contribué. Mais, dans de nombreux cas, l'activité de ces coopératives n'aurait pas été possible sans l'aide des pouvoirs publics. La Confédération, les cantons et notamment les grandes

communes ont efficacement contribué à la construction de logements en quantité suffisante et à l'amélioration du standard dans ce domaine. Dans cet ordre d'idées, rappelons les énormes progrès réalisés par l'hygiène publique.

Sous la conduite des organisations syndicales, on a multiplié les efforts en vue d'employer d'une manière utile et profitable à la santé les loisirs assurés par l'introduction de la journée de huit heures. Des milliers de petits jardins ont été mis en culture. Organisée par les sociétés sportives et culturelles de la classe ouvrière avec la collaboration des pouvoirs publics, l'activité culturelle et sportive des travailleurs a pris un développement prodigieux.

Et ce niveau social et culturel relativement élevé du peuple suisse, comment a-t-il été possible de le réaliser?

Le pays ne dispose pourtant que de très peu de matières premières. Notre sol est en grande partie stérile et le climat n'est pas particulièrement favorable dans toutes les parties du pays.

Ce bien-être est dû principalement à trois raisons:

le rendement économique du peuple suisse,
les libertés politiques dont il jouit
et la longue période de paix dont nous bénéficions depuis bientôt cent ans.

La capacité de production du peuple suisse a permis un grand développement de l'agriculture et une culture intensive. Nos produits industriels ont conquis le marché mondial. Le travail de pionnier de nos savants et de nos ingénieurs y a fortement contribué.

Cependant, ce but n'aurait pu être atteint si notre industrie n'avait pas disposé d'une main-d'œuvre hautement qualifiée. Si le secret du succès du travail suisse, c'est sa qualité, les prestations de l'ouvrier suisse demeurent la condition essentielle d'une bonne qualité.

A leur tour, ces prestations sont le résultat d'une longue et dure école, du niveau élevé de notre instruction publique et de la position sociale du travailleur.

Le progrès social et la capacité de production d'un peuple sont liés par des rapports de cause à effet. Chacun de ces facteurs conditionne l'autre. Tous deux sont d'une importance vitale pour le maintien de notre indépendance et de notre existence politique.

Les institutions démocratiques sont la seconde condition du développement économique et social. Plus qu'aucune autre forme politique, l'Etat démocratique est propre à développer les forces naturelles d'un peuple. Les droits politiques qu'il garantit donnent

au citoyen la conscience de ses responsabilités, ce qui ne laisse pas d'exercer une influence favorable sur les prestations économiques et sociales.

Nous serions mal venus à négliger le troisième facteur, la longue paix dont notre pays jouit depuis bientôt cent ans. Pendant cette période, aucune guerre n'est venue interrompre notre activité constructive et le sain développement du pays; nos cités et nos campagnes n'ont subi aucune destruction et le peuple suisse n'a pas eu de sanglants tributs à payer.

Nous ne sommes pas étrangers au maintien de cette paix; elle est le fruit de la politique de neutralité poursuivie avec conséquence par la Confédération en corrélation avec une volonté de défense nettement manifestée et un développement systématique de notre armée de milices. Si les sacrifices que le peuple suisse endosse de plein gré sont lourds, ils sont cependant infiniment moins durs que ceux exigés par la guerre, même victorieuse.

L'ouvrier suisse est fortement attaché à sa patrie et à ses institutions politiques. La guerre et les dangers qui l'accompagnent le font voir plus nettement que les années de tranquille évolution.

Si l'agriculture fournit un travail énorme sous le signe de l'extension des cultures, l'ouvrier ne le cède en rien au paysan en bonne volonté, en dévouement et en réalisations. C'est d'ailleurs la seule possibilité de surmonter sans heurts les lourdes tâches que la période de guerre impose au secteur industriel aussi. Le maintien de la production dans le cadre de l'économie de guerre et les prestations énormes des chemins de fer suisses ont été d'une importance vitale pour l'existence de notre pays. En outre, la classe ouvrière participe largement aux gros efforts nécessités par l'extension des cultures. De leur propre initiative, des milliers d'ouvriers ont pris la bêche pour contribuer à améliorer la situation alimentaire du pays. *Nulle part, l'appel invitant la population à participer à l'extension des cultures n'a rencontré plus d'écho que dans les organisations syndicales et coopératives des travailleurs.*

De même, les ouvriers jouent un rôle décisif dans notre défense nationale. *Peu d'organisations mettent à la disposition du pays un aussi gros contingent de soldats que l'Union syndicale suisse.* Dans les armées mécanisées d'aujourd'hui, l'ouvrier qualifié joue un rôle d'une importance particulière.

Certes, l'ouvrier suisse est ouvert à toutes les idées saines et fécondes, d'où qu'elles viennent; certes, il se sent lié par un même destin avec ses camarades d'autres pays. Mais il n'est pas un déraciné, il n'a pas perdu le contact avec la terre natale. Il se sent attaché à l'Etat suisse au même titre que les autres catégories de notre population.

Mais l'ouvrier suisse n'est pas sans voir que, dans notre pays, maintes choses pourraient être différentes, que maintes choses doivent changer.

Il ne se sent pas encore libéré de la menace du chômage. Bien que la situation du marché du travail soit actuellement satisfaisante, l'évolution n'en demeure pas moins imprévisible. Si nos importations de matières premières devaient devenir encore plus précaires, il faudrait envisager une nouvelle aggravation de la situation. Il faut donc saisir le mal à la racine et mettre à disposition les moyens nécessaires pour prévenir le chômage. Dans la mesure où cet objectif ne peut être atteint, *l'Etat a le devoir de prendre les mesures indispensables pour garantir l'existence des caisses d'assurance-chômage créées par les travailleurs eux-mêmes*.

Nous avons été les témoins, à l'étranger, et en partie chez nous aussi, des effets destructeurs du chômage. *Il n'est donc pas moins important de les prévenir que d'assurer la défense nationale*.

Quant au salaire des travailleurs, il n'est pas encore partout ce qu'il devrait être, ce qu'il doit être. Il a subi une baisse sensible pendant la crise. Le renchérissement consécutif à la guerre n'est compensé qu'en partie et, dans certains secteurs économiques, d'une manière tout à fait insuffisante. Par des pourparlers avec les associations patronales, les organisations syndicales s'efforcent d'obtenir des solutions acceptables. Elles n'y sont pas encore parvenues partout. Toute part du salaire qui n'est pas adaptée à la hausse du coût de la vie a pour conséquence une baisse correspondante du salaire réel et de la situation sociale de ces travailleurs. Dans des cas nombreux il en résulte un recul du rendement économique. De même, cette évolution peut déterminer une aggravation des conflits sociaux. Il faut prévenir l'un et l'autre. *Il est nécessaire que les autorités s'occupent plus qu'elles ne l'ont fait jusqu'à aujourd'hui de ces importants problèmes*. A la longue, les recommandations et les conseils, si bien inspirés soient-ils, se révèlent insuffisants. *Lorsque la compensation du renchérissement apparaît nettement insuffisante, l'Etat doit avoir la possibilité d'intervenir plus énergiquement afin d'empêcher la désagrégation sociale d'une partie du peuple suisse*. Avant tout, le gouvernement devrait disposer des clartés nécessaires sur l'évolution des salaires et de la compensation de la hausse du coût de la vie. A cet effet, des organismes spéciaux, tels que *les offices de salaire préconisés sur le terrain cantonal et fédéral par les organisations syndicales sont nécessaires*.

La majorité du peuple suisse envisage encore avec souci les jours de la vieillesse, l'heure où des forces affaiblies ne permettront plus de travailler. Dans de nombreux cas, les mesures de prévoyance en faveur des veuves et des orphelins sont inexistantes, ou pour le moins insuffisantes. *La création d'une assurance-vieillesse avec l'aide énergique de l'Etat constitue une revendication dont la réalisation ne saurait être différée plus longtemps. Elle est*

d'une urgence particulière pour les travailleurs auxquels leur salaire ne permet pas de faire des économies assez élevées pour assurer leurs vieux jours ou l'existence de leurs survivants. Il est vrai que la Confédération, les cantons et les communes consacrent des sommes considérables à la prévoyance-vieillesse. Mais elles ne suffisent pas. Une assurance est nécessaire. S'il apparaît que l'idée d'une assurance populaire n'est pas encore mûre, l'Etat, au plus tard dès la fin de la guerre, doit créer tout au moins une assurance pour les travailleurs. Il faut éviter, en différant inutilement cette réalisation, de préparer une nouvelle déception à la classe ouvrière.

La sécurité de l'emploi, un salaire suffisant et l'assurance-vieillesse et survivants garantissent la meilleure protection de la famille qui se puisse concevoir. Depuis des dizaines d'années, les organisations syndicales travaillent à réaliser cette protection de la famille, la seule efficace. Elles poursuivront cette œuvre, convaincues que c'est de cette manière qu'elles rendent à leurs membres et à l'ensemble du peuple suisse le meilleur service.

Pendant la guerre aussi, nous avons à surmonter des tâches d'une signification particulière pour les travailleurs. La plus importante d'entre elles est sans contredit la répartition équitable des biens de consommation encore à disposition. Des produits alimentaires et des articles de consommation de première nécessité sont déjà rationnés. Si la guerre se prolonge, il faudra envisager une extension du rationnement. En procédant à cette mesure, il faut songer que ce sont les consommateurs au revenu modeste qui ont le moins la possibilité de compléter les rations ou de modifier leur train de vie. Ces consommateurs, ce sont les travailleurs, dont la capacité de rendement est déterminante pour le maintien de notre activité économique. Bien que la situation de l'ouvrier suisse soit encore infiniment meilleure que dans nombre de pays, n'oublions pas que les comparaisons de ce genre ne sont jamais très convaincantes. Le travailleur demande avec raison de la *justice dans son propre pays; c'est avec les autres milieux de la population de ce même pays qu'il compare la sienne.* C'est à ce critérium que doivent recourir les organes de l'économie de guerre en préparant toutes les mesures qu'ils sont appelés à prendre. Le travailleur suit avec une grande attention toutes les décisions de l'économie de guerre, *d'autant plus que ses organisations n'y sont pas représentées d'une manière conforme à leur importance.*

Quel sera l'aspect du monde après la guerre?

Les promesses des belligérants ne manquent pas. Nous savons qu'il ne faut les aborder qu'avec prudence. Quoi qu'il en soit, nous pouvons compter que bien des choses changeront. En effet, les peuples n'ont pas versé leur sang pour que tout continue comme

avant, comme si rien ne s'était passé depuis 1939, et même depuis 1914. Certainement, les sacrifices de la guerre ne seront pas entièrement vains.

Les grands bouleversements enregistrés à l'étranger ne sont que rarement demeurés sans influence sur notre pays. De même que le travailleur suisse demande plus d'équité dans la répartition des sacrifices que la guerre impose à notre pays comme aux autres, de même il attend, après la guerre, plus de justice dans l'organisation de notre économie.

Sur le plan politique, le travailleur suisse n'estime pas moins la liberté que ses concitoyens.

Mais si la liberté politique signifie dans une large mesure égalité et, dans un certain sens, équité, ce n'est pas encore le cas, tout au moins dans la même ampleur, dans le domaine économique. La liberté économique a abouti à des inégalités et à des injustices criantes, à l'oppression des faibles par les forts. Cet état de choses constitue un danger pour le pays. La liberté politique doit avoir pour corollaire la justice économique. La liberté politique et la justice économique assureront le bien-être du peuple suisse et, partant, l'existence de ses institutions démocratiques.

Le travail intellectuel et manuel, facteur de tout progrès, le premier des éléments créateurs, ne peut continuer d'être uniquement un devoir, une obligation pour la plus grande partie des hommes. Avant tout, il ne peut conserver ce caractère unilatéral d'obligation d'un homme envers un autre que revêtent aujourd'hui encore les rapports de salarié à employeur. *Le travail doit devenir pour chaque homme une vocation qui le remplisse d'une légitime fierté.* Ce noble but ne peut être atteint que par une modification de la structure de la société actuelle, telle que des millions de travailleurs la désirent au fond de leur cœur, telle qu'ils en expriment le vœu en célébrant le 1^{er} mai.

Souhaitons que la seconde guerre mondiale, qui a accablé les peuples de tant de maux et de misères, leur laisse au moins assez de raison et de vigueur pour réaliser cet ordre, pour lequel tant de millions d'hommes ont lutté et saigné, un ordre qui assure au genre humain la justice et le bien-être.